RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aix en Provence, le jeudi 20 janvier 2022

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Donzère-Mondragon obtient le statut de Réserve Nationale

© Eric Hansen/OFB

Une partie du canal de dérivation Rhône et ses terrains attenants entre Donzère et Mondragon devient Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage par arrêté ministériel. L'Office français de la biodiversité assure la gestion de ce site, carrefour biogéographique accueillant des milieux et des espèces variés.

Le 9 décembre dernier, à l'occasion du comité de gestion de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Donzère-Mondragon, la Direction Interrégionale PACA-CORSE de l'Office français de la biodiversité et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) ont annoncé le changement de statut de la réserve en **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage** (RNCFS) suite à l'arrêté ministériel du 4 août 2021 publié le 20 novembre 2021.

30 % d'aires protégées en France d'ici 2030

Cette évolution statutaire répond directement à la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030 https://www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protegees) dont l'OFB est un acteur majeur en tant qu'établissement gestionnaire d'aires protégées. Le nouveau statut de RNCFS de la réserve de Donzère-Mondragon contribue ainsi à l'objectif défini d'au moins 30 % d'aires protégées au niveau national.

Sélectionnée pour son intérêt scientifique, la réserve de Donzère-Mondragon bénéficie grâce à ce statut de RNCFS (catégorie particulière de RCFS) d'un nouveau niveau de protection, en raison notamment de la présence d'espèces patrimoniales et de son étendue. La gestion de ces territoires est principalement assurée par l'OFB (10 des 12 RNCFS en France) https://ofb.gouv.fr/les-reserves.

Des projets multiples pour la biodiversité

La décision a donc été présentée aux membres présents du comité de gestion : représentants des services de l'état (Directions Départementales des Territoires 84 et 26), de l'Office national des forêts, de la Fédération départementale de la pêche 26, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et des Fédérations départementales des chasseurs.

Courant 2022, un nouveau plan de gestion quinquennal sera validé, un comité de direction sera constitué et son directeur nommé par le Préfet coordinateur du Vaucluse.

Préservation des pelouses méditerranéennes, conservation et restauration du réseau de mares temporaires, restauration de la qualité des boisements et préservation des corridors écologiques terrestres, aquatiques et aériens sont les grandes orientations du plan de gestion 2022-2026.

L'OFB fortement impliqué sur le site

En tant que gestionnaire du site, les agents de l'OFB s'investissent fortement pour préserver cet espace naturel protégé.
La chasse y est interdite. Les activités ayant un impact négatif sur la faune ou contribuant à la dégradation des milieux naturels sont également proscrites ou règlementées (circulation des véhicules à moteur, camping, circulation des piétons et cyclistes…).

L'action de l'établissement porte sur plusieurs thématiques :

- ✓ Suivi de la faune sauvage terrestre et aquatique
- ✓ Suivi des populations d'oiseaux communs (raison du classement en RNCFS grâce à l'important couloir de migration nord-sud)
- ✓ Gestion cynégétique pour la maitrise des populations de sanglier
- ✓ Préservation des milieux de pelouses méditerranéennes par éco-pastoralisme : en particulier par un troupeau de chevaux Konik-polski et des collaborations avec des éleveurs locaux
- ✓ Préservation d'un réseau d'une soixantaine de mares temporaires

Zoom sur la réserve de Donzère-Mondragon

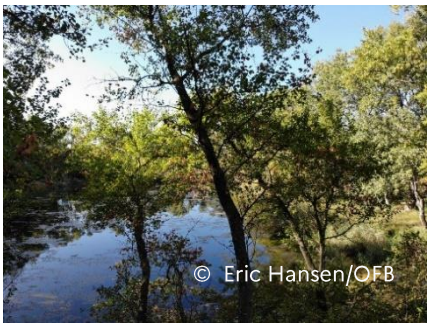
© Eric Hansen/OFB

D'une superficie de 1450 hectares, la Réserve de Donzère-Mondragon s'étend sur 26 km de long (300 à 850 m de large) entre les communes de Donzère dans la Drôme (26) et de Mondragon dans le Vaucluse (84). Elle est entièrement comprise sur le Domaine public fluvial de l'Etat qui a confié la concession de ce canal à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), partenaire privilégié de l'OFB pour la gestion de ce site.

La réserve est constituée, depuis 1954, de l'ensemble du canal de dérivation, de ses berges et ses digues, des contres-canaux et canaux de réalimentation, ainsi que d'une surface variable de terrains attenants constitués de buttes et remblais (plates-formes). Fortement anthropisés, les terrains ont évolué plus ou moins librement et rapidement depuis une soixantaine d'années formant aujourd'hui des habitats variés et juxtaposés en mosaïque, propices à une diversité d'espèces animales et végétales

Du fait de sa situation au sein d'un important carrefour biogéographique Rhin-Rhône, le site représente une escale migratoire remarquable avant la traversée de la Méditerranée, et une zone de nidification et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Pour la qualité de sa gestion, la réserve de Donzère-Mondragon gérée par l'OFB a obtenu le label liste verte de l'UICN en 2019 https://ofb.gouv.fr/la-liste-verte-des-aires-protegees-et-conservees-de-luicn.

Cette Réserve a pour vocation d'augmenter le degré de naturalité du site, améliorer la capacité de résilience de ces milieux face aux pressions existantes et participe à leur adaptation aux changements globaux tels que le changement climatique. Elle veille à conserver et restaurer les fonctionnalités liées aux corridors écologiques. Sur ce site d'origine anthropique, une gestion concertée et intégrée est mise en œuvre aux côtés de la CNR afin de tendre vers des pratiques bénéfiques pour la biodiversité qui puissent être transposables.

Pour en savoir plus : https://ofb.gouv.fr/les-reserves/la-reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage-de-donzere-mondragon

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, **l'Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*

Office français de la biodiversité
Direction régionale Provence-Alpes Côte d'Azur et Corse
Bâtiment A – Les jardins de la Duranne
510 rue René Descartes – CS 10458
13592 Aix-en-Provence Cedex 3
www.ofb.gouv.fr

Contact presse
Florence Barreto / 06 98 61 74 85
florence.barreto@ofb.gouv.fr
Emmanuelle Vega / 07 63 11 21 51
emmanuelle.vega@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr